

ALERTE CYCLONE - NIVEAU VIOLET ORDRE DE CONFINEMENT

 PRÉFET DE LA GUADELOUPE <i>Liberté Égalité Fraternité</i>	EXPÉDITEUR CABINET DU PRÉFET SIDPC Téléphone : 0590 99 69 01/ 0690 54 04 10	<table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="width: 50%; border: none;"> <input type="checkbox"/> CODIS <input type="checkbox"/> CORG <input type="checkbox"/> CIC <input type="checkbox"/> SAMU <input type="checkbox"/> ARS <input type="checkbox"/> RECTORAT <input type="checkbox"/> EMIZA <input type="checkbox"/> DIRECTIONS </td> <td style="width: 50%; border: none;"> DESTINATAIRES <input type="checkbox"/> OVSG <input type="checkbox"/> BRGM <input type="checkbox"/> COMIL <input type="checkbox"/> DIR. DE LA MER <input type="checkbox"/> DEAL <input type="checkbox"/> ROUTES DE GUAD. <input type="checkbox"/> OPERATEURS <input type="checkbox"/> MAIRIES </td> </tr> </table>	<input type="checkbox"/> CODIS <input type="checkbox"/> CORG <input type="checkbox"/> CIC <input type="checkbox"/> SAMU <input type="checkbox"/> ARS <input type="checkbox"/> RECTORAT <input type="checkbox"/> EMIZA <input type="checkbox"/> DIRECTIONS	DESTINATAIRES <input type="checkbox"/> OVSG <input type="checkbox"/> BRGM <input type="checkbox"/> COMIL <input type="checkbox"/> DIR. DE LA MER <input type="checkbox"/> DEAL <input type="checkbox"/> ROUTES DE GUAD. <input type="checkbox"/> OPERATEURS <input type="checkbox"/> MAIRIES
<input type="checkbox"/> CODIS <input type="checkbox"/> CORG <input type="checkbox"/> CIC <input type="checkbox"/> SAMU <input type="checkbox"/> ARS <input type="checkbox"/> RECTORAT <input type="checkbox"/> EMIZA <input type="checkbox"/> DIRECTIONS	DESTINATAIRES <input type="checkbox"/> OVSG <input type="checkbox"/> BRGM <input type="checkbox"/> COMIL <input type="checkbox"/> DIR. DE LA MER <input type="checkbox"/> DEAL <input type="checkbox"/> ROUTES DE GUAD. <input type="checkbox"/> OPERATEURS <input type="checkbox"/> MAIRIES			
Date :	21/10/23	Message n°	10	
Heure :	12h15	Nb de page (dont celle-ci) :	2	

Phénomène :	Type :	Ouragan de catégorie 1
	Nom :	TAMMY
	Fin d'événement estimée :	Dimanche 22 octobre 2023 à 17h
Situation actuelle :	Position estimée :	16.0 N 60.7 W
	Distance à la Guadeloupe :	92 km
	Déplacement :	Nord-ouest 325 degrés à 13km/h
	Pression estimée au centre :	988 hPa
	Vents moyens maximum sur 1 mn :	75 nœuds (140km/h) Rafales 90 nœuds (170 km/h)
Prévisions :	<p>Tammy est un ouragan de catégorie 1 L'ouragan est à moins de 30 km de la Désirade. Il a une trajectoire Nord-Nord-Ouest, qui l'amènerait à toucher directement la Désirade. L'île sera alors la plus concernée par les vents les plus forts dans les prochaines heures.</p> <p>Prévisions Fortes pluies et orages De fortes averses sont attendues sur la moitié Est de l'Archipel puis sur tout l'ensemble du territoire. Les averses sont très fréquentes et orageuses. Elles peuvent donner beaucoup d'eau en peu de temps. Elles se poursuivent également dimanche. Le pic d'activité devrait être durant ces deux jours. Les cumuls attendus sur l'épisode sont de l'ordre de 250 millimètres (voire plus) (1mm = 1 litre par mètre carré)</p> <p>Vent Le vent va progressivement s'établir au secteur Nord-Est et se renforcer. Au plus fort, vers la mi-journée, les vents moyens pourraient atteindre des valeurs comprises entre 80 et 120 km/h, voire un peu plus très localement, avec des rafales de l'ordre de 150 km/h sur le relief et sous les orages. La partie Est de l'archipel devrait être la plus exposée et plus particulièrement la Désirade. Celle-ci, même si le passage est bref, devrait connaître des vents moyens et des rafales plus intenses (120 à 150 km/h en vent moyen et rafales jusqu'à 170 km/h voire plus sous les grains). Le vent va ensuite basculer à l'ouest et au sud-ouest puis s'orienter sud à sud-est dimanche en gardant une allure très soutenue difficilement quantifiable pour l'instant.</p> <p>Mer La mer a déjà commencé à se creuser sous l'effet d'une houle d'Est. Cette</p>	

	houle est peu énergétique mais va générer des creux de 4m50 à 5m voire 6m et plus autour de la Désirade. Toutes les côtes exposées à l'Est et au Sud subiront de forts déferlements. Des submersions de parties basses du littoral sont possibles.
Données observées :	Données du houlographe de la Grande-Vigie : sur les dernières heures creux jusqu'à 3m70 par houle d'Est période de 11 secondes. Sur les 6 dernières heures on a relevé: 50mm à St Claude Maison du volcan, - 4mm à la Désirade, Le vent moyen est de 20 à 30 km/h sur l'Est de l'archipel, avec des rafales atteignant les 60 à 70 km/h à Saint-François, Anse-Bertrand la Joyeuse.
Prochain bulletin :	Samedi 21 octobre 2023 à 15h00

MESURES A PRENDRE

Mesures Individuelles mentionnées par Météo France dans son message	<p>VM11 : Rester à l'écoute des conditions météo diffusées à la radio et à la télévision, respecter les consignes des autorités ;</p> <p>VM12 : Rester à l'abri et NE SORTIR SOUS AUCUN PRETEXTE ;</p> <p>VM13 : S'éloigner des ouvertures pour éviter les projections de verre en cas de bris ;</p> <p>VM14 : Se réfugier si possible dans la pièce la plus sûre de votre habitation ;</p> <p>VM15 : Se préparer à subir des coupures d'électricité et d'eau potable ;</p> <p>VM16 : N'utiliser le téléphone qu'en cas d'absolue nécessité ;</p> <p>VM17 : En toute situation, rester calme et ne pas paniquer ;</p> <p>VM18 : Attendre impérativement les consignes des autorités diffusées sur les radios avant de changer de posture.</p> <p>VM19 : Interdiction de circuler à pied ou en voiture sous peine de sanctions, même si les opérations de secours peuvent intervenir ponctuellement ;</p> <p>VM10 : Ne pas utiliser de feu à flamme nue.</p>
--	--

Mesures Collectives adaptables au contexte par le Préfet	<p>VMC1 : L'activité économique est totalement arrêtée. Les entreprises et les commerces doivent avoir été impérativement protégés et les employés évacués ;</p> <p>VMC2 : Tous les déplacements sont interdits (sauf autorisation spéciale donnée par le préfet) ;</p> <p>VMC3 : Les mairies doivent avoir impérativement mis à l'abri les populations exposées ;</p> <p>VMC4 : Le dispositif de gestion de crise et les centres opérationnels doivent être activés en configuration maximale et les liaisons spéciales doivent fonctionner (INMARSAT...) ;</p> <p>VMC5 : Les services opérationnels (SAMU, SDIS, Police, EDF, Gendarmerie, Routes de Guadeloupe...) doivent fonctionner en configuration de crise ;</p> <p>VMC6 : Les informations sur le phénomène sont diffusées en continue sur les radios ;</p> <p>VMC7 : Le déploiement des opérations de secours peut être décidé par le Préfet en cas d'urgence absolue, dès lors que les conditions météo le permettent et que l'intervention des personnels de terrain peut se faire en sécurité.</p>
---	--

CONSIGNE PARTICULIÈRE MÉDIAS : MERCI DE DIFFUSER A LA POPULATION L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION ET LES MESURES INDIVIDUELLES, NOTAMMENT L'ORDRE DE CONFINEMENT IMMÉDIAT.

- FIN DE MESSAGE -